



MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésèrex

tél. 022 369 90 40

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

26/2023

BUDGET 2024

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Conformément aux dispositions légales

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Chésereux du 3 décembre 2013 art 85 et suivants,

la Municipalité doit soumettre au Conseil communal, pour adoption avant le 15 décembre, le budget de l'année suivante.

Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2024 est basé sur un taux d'imposition de 59 cts par franc à l'Etat, conformément à la décision prise par le Conseil communal lors de sa séance du 5 octobre 2023.

Le budget 2024 totalise CHF 8'530'015.75 aux charges et CHF 8'241'358.05 aux produits avec un résultat négatif de **CHF 288'657.70**.

Dans les charges principales 2024 sont prévus :

1. **CHF 3'675'354.00** soit les **acomptes pour la péréquation provisoire 2024**.
*CHF 4'158'882.00 en 2023 (moins CHF 483'528.00)
(En 2022 CHF 4'221'912.00, mais avec un remboursement reçu de CHF 148'158.00 pour la péréquation directe et la réforme policière et celui en attente de CHF 538'295.00 pour la cohésion sociale, donnant un montant final pour 2022 de CHF 3'535'459.00)*
 2. **CHF 1'207'895.00** participations aux **associations intercommunales AIAB et AEE scolaires et parascolaires**.
CHF 1'195'777.00 en 2023 (plus CHF 12'118.00)
 3. **CHF 761'063.00** pour les **amortissements obligatoires**.
CHF 742'739.00 en 2023 (plus CHF 18'324.00)
- Total CHF 5'644'312.00**
CHF 6'097'398.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2023 (moins CHF 453'086.00)

Dans les recettes principales 2024 sont prévus :

1. **CHF 5'628'236.00 impôts** rubriques 21.400.00 à 21.451.00.
CHF 5'559'520.00 en 2023 (plus CHF 68'716.00)
 2. **CHF 638'000.00** participation **des associations AIAB et AEE** s/locations, charges locaux, chauffage piscine.
CHF 646'113.00 en 2023 (moins CHF 8'113.00)
- Total CHE 6'266'236.00**
CHF 6'205'633.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2023 (plus CHF 60'603.00).

./.

Budget 2024

Comparaisons générales par chapitre**1. Administration générale**

| | Budget 2024 | Budget 2023 |
|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Charges (-) | 847'838.85 | 885'831.65 |
| Produits (-) | 38'900.00 | 117'900.00 |
| Différence (+) | 808'938.85 | 767'931.65 |
| Augmentation des charges | 41'007.20 | |

L'augmentation des coûts de ce chapitre est principalement due par le compte 11.301.00 (augmentation du pourcentage de travail), le compte 14.351.00 (augmentation des charges de transport) et de la rubrique « service informatique ».

2. Finances

| | Budget 2024 | Budget 2023 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|
| Charges (+) | 1'883'752.00 | 1'650'308.00 |
| Produits (-) | 5'647'356.05 | 5'698'669.50 |
| Différence (-) | 3'763'604.05 | 4'048'361.50 |
| Diminution des produits | 284'757.45 | |

Le budget 2024 prévoit une augmentation du produit « impôts » de CHF 68'700.00 ainsi qu'une diminution de frais de perception de CHF 20'000.00. En contrepartie le service financier prévoit une augmentation de la péréquation 2024 de CHF 81'244.00 et des intérêts à moyen/long terme de CHF 120'000.00; le chapitre 23 prévoit une provision de CHF 50'000.00.

3. Domaines et bâtiments

| | Budget 2024 | Budget 2023 |
|------------------------|--------------------|--------------------|
| Charges (-) | 1'300'794.00 | 1'379'775.00 |
| Produits (-) | 1'364'320.00 | 1'480'253.00 |
| Différence (-) | 63'526.00 | 100'478.00 |
| Diminution de produits | 36'952.00 | |

La comparaison dans ce chapitre est plus complexe due à diverses nouveautés intervenues dans les rubriques Forêts et Bâtiments. Une explication plus complète est donnée ci-dessous dans les « variations significatives ».

4. Travaux

| | Budget 2024 | Budget 2023 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|
| Charges (+) | 950'099.00 | 910'383.00 |
| Produits (+) | 429'491.00 | 420'732.00 |
| Différence (+) | 520'608.00 | 489'651.00 |
| Augmentation de charges | 30'957.00 | |

Un supplément de charges qui se justifie par l'augmentation des amortissements du patrimoine administratif-routes, par l'ajout du véhicule de la voirie et le projet d'une nouvelle action « haie de laurèlles » prévue dans la rubrique 44.

./.

Budget 2024

5. Instruction publique et cultes

| | Budget 2024 | Budget 2023 |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Charges (-) | 807'212.15 | 829'658.00 |
| Produits (=) | 7'500.00 | 7'500.00 |
| Différence (-) | 799'712.15 | 822'158.00 |
| Diminution de charges | 22'445.85 | |

La variation des coûts de l'enseignement primaire et secondaire explique cette situation.

6. Police

| | Budget 2024 | Budget 2023 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|
| Charges (-) | 541'713.00 | 556'996.00 |
| Produits (-) | 273'791.00 | 302'500.00 |
| Différence (+) | 267'922.00 | 254'496.00 |
| Augmentation de charges | 13'426.00 | |

La variation des frais et recettes du Service intercommunal des notifications explique cette augmentation de charges.

7. Sécurité sociale

| | Budget 2024 | Budget 2023 |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Charges (-) | 2'198'606.15 | 2'852'630.00 |
| Produits (+) | 480'000.00 | 0.00 |
| Différence (-) | 1'718'606.15 | 2'852'630.00 |
| Diminution de charges | 1'134'023.85 | |

La diminution des charges provient de la différence entre les demandes d'acomptes pour la « cohésion sociale » de 2023 et 2024 ainsi que de la projection d'un remboursement sur les charges 2023.

Variations significatives par rapport au budget 2023

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**11. Administration****11.301.00 Traitement secrétaire et adjointe**

Augmentation du pourcentage du temps de travail de notre secrétaire municipale.

14. Service des intérêts généraux**14.318.20 Honoraires divers Commune**

Diminution des frais de ce poste pour mieux coïncider avec les comptes 2022 et la situation à ce jour.

./.

Budget 2024

- 14.351.00 Part à charges cantonales - Transports**
Augmentation prévue selon le budget cantonal pour 2024.
- 14.352.03 AIAB – charges de fonctionnement-Piscine/Clubs de sport**
Montant prévu dans le budget 2024 de l'AIAB.
- 14.365.01 Achat cartes journalières CFF**
Dès 2024, modification du système de délivrance des cartes journalières. Il faudra passer commande directement auprès d'une centrale CFF via n'importe quelle administration communale suisse. La commune de Chésereux ne sera plus la centrale des cartes journalières pour les communes du groupe Asse et Boiron.
- 14.435.01 Vente cartes journalières CFF**
Dans ce compte, il n'y aura plus qu'une petite ristourne à la commune pour son implication dans les commandes via la plateforme centrale des CFF.
- 19. Service d'informatique**
- 19.311.10 Achat matériel-équipements-logiciels**
Montant supplémentaire prévu pour l'achat d'un logiciel de gestion électronique de documents (GED).
- 19.318.00 Honoraires et Prestations de service**
Première série de cours et formation prévus pour l'introduction de la comptabilité MCH2.
- 2. FINANCES**
- 21. Impôts**
- 21.318.00 Frais de perception des impôts – défalcatons**
Montant réajusté aux comptes 2022.
- 21.400.10 Impôts frontaliers**
Augmentation de CHF 5'000.00 afin d'être aligné avec le montant reçu en 2022.
- 21.400.10 Impôts spécial étrangers**
Augmentation de CHF 50'000.00 afin d'être aligné avec le montant reçu en 2022
- 21.400.30 Impôt à la source**
Montant difficile à évaluer pour ne pas trop sous-estimer les recettes.
- 21.409.00 Impôts récupérés après défalcatons**
Diminution de CHF 5'000.00 au vu du résultat 2022.
- 22. Service financier**
- 22.322.00 Intérêts des dettes à moyen/long terme**
Les travaux d'investissements du bâtiment multifonctions ont débuté dans le 2^e semestre 2023 et les premières factures sont et vont être réglées via la trésorerie courante. Dès le début de 2024, des crédits de construction seront conclus et les intérêts y relatifs devront être payés, d'où le montant de CHF 120'000.00 prévu en 2024.
- 22.351.00 Part à charges cantonales – Péréquation**
Les acomptes provisoires 2024 de la péréquation sont supérieurs de CHF 81'244.00 à ceux de 2023.
- 22.451.01 Péréquation – Remboursement année précédente**
En comparant le retour reçu sur le décompte 2022 et la diminution substantielle des acomptes 2023, il n'est pas prévu de remboursement à recevoir sur le décompte de l'année précédente.

./.

Budget 2024

23. Amortissements et Réserves non ventilées**23.381.05 Attribution provision pour loyers AEE perçus en trop**

Lors de l'établissement des décomptes AEE 2022 pour les locations et charges des bâtiments communaux mis à disposition par la commune de Chésereux, une erreur est apparue dans la facturation des locations et charges d'utilisation de la salle de gymnastique, certainement due à une interprétation différente de la convention et de son annexe y relatives.

Les discussions et décisions entre le Codir de l'AEE et la Municipalité n'ayant pas encore eu lieu, nous avons provisionné d'éventuels frais à assumer.

3. DOMAINES & BÂTIMENTS**31. Terrain****31.314.00 Entretien des terrains et chemins AF**

Diminution des frais projetés en 2024.

32. Forêts**32.314.10 Exploitation**

Toutes les rubriques concernant l'exploitation forestière ne seront plus actives dans la comptabilité communale; **depuis le 1^{er} janvier 2024, le Groupement forestier de la Dôle** sera la nouvelle instance qui gèrera tous les secteurs en relation avec l'exploitation et la gestion de nos forêts.

32.314.22 Entretien cabane forestière – Aire de pique-nique

Un montant supplémentaire de CHF 8'000.00 est prévu pour la réfection du toit de la cabane forestière.

32.352.04 Participation au Groupement forestier de la Dôle

Ce compte affichera dorénavant le décompte annuel final de notre participation au Groupement forestier de la Dôle.

35. Bâtiments**35.312.35 Eau / Electricité – Nouvelle UAPE**

Montant présumé pour 4 mois d'utilisation en 2024.

35.423.30 Rev. bât. Patr. fin. Immeuble Les Platanes – loyers

Légère diminution des loyers due à certains locataires bénéficiant d'une subvention.

35.423.70 Rev. bât. Patr. fin. Piscine – Chauffage

Diminution de la participation aux frais de chauffage découlant du décompte de la consommation.

35.427.12 Rev. bât. Patr. adm. Salle de gym - locations.

Rectification de la facturation de l'AEE.

35.427.50 Rev. bât. Patr. adm. Nouvelle UAPE

Attribution d'une location pour occupation durant 4 mois en 2024.

35.436.00 Remb. de charges s/locations AEE

Rectification de la facturation de l'AEE pour les charges de la salle de gymnastique en particulier.

./.

Budget 2024

4. TRAVAUX**43. Routes****43.314.00 Entretien des routes**

Diminution des charges prévisibles de CHF 5'000.00.

43.331.00 Amortissements Routes Patr.Administratif

Augmentation de cette rubrique avec l'ajout de l'amortissement du nouveau véhicule multifonctionnel de voirie.

44. Parcs, promenades, cimetière**44.314.01 Projet haies vivantes**

Montant en prévision d'une nouvelle action « arrachage des haies de lauriers ».

44.451.01 Subvention Projet haies vivantes

Projection de l'octroi d'une subvention pour l'action susmentionnée.

45. Ordures ménagères et décharge**45.318.00 Enlèvement – Elimination ordures/déchets**

Augmentation des charges pour être plus en accord avec l'évolution.

45.352.01 Part à charges communales - Déchetterie

Diminution des charges pour être plus en accord avec les comptes 2022.

45.434.00 Taxes forfaitaires déchets annuelles

Légère diminution de revenus pour mieux coïncider avec les comptes.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**

Augmentation des charges selon le budget transmis par l'AEE.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**

Diminution des charges selon le budget transmis par l'AEE.

6. POLICE**60. Administration****60.301.00 Traitements Préposés aux poursuites**

Augmentation de CHF 5'000.00 pour être en adéquation avec les frais effectifs.

60.352.00 Solde en faveur des Communes participantes

Diminution de CHF 15'000.00 à la répartition entre les communes, montant découlant du décompte global des frais du Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon.

60.452.00 Participation de l'Office des poursuites

Diminution de CHF 20'000.00 projetée de la somme versée en relation avec le nombre d'actes de poursuites traités par la notificatrice et les notificateurs du service.

./.

Budget 2024**7. SÉCURITÉ SOCIALE****72. Prévoyance sociale cantonale****72.351.00 Part. à charges Cantonales – Facture Sociale**

Diminution de la facture pour la cohésion sociale annoncé par le Canton pour 2024.

72.351.01 Facture sociale – supplément année précédente

En comparant le retour à recevoir sur le décompte 2022, la stabilité des acomptes 2023, il est prévisible qu'un remboursement sur le décompte 2023 sera effectif.

Conclusion

Pour la commune de Chésereux, comme pour de nombreuses communes vaudoises, la préparation d'un budget « équilibré » n'est pas aisée, l'impact des péréquations cantonales, principalement, n'en facilitant pas l'exercice.

Il est toutefois de notre devoir de mener une gestion de nos biens et de nos finances avec toute la rigueur requise. Soyez assurés que nous y sommes très attentifs.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 7 décembre 2023
- vu le préavis municipal 23/2023
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2024, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 novembre 2023 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli


MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREUX
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

F. Chambaz-Lacôte

Annexes

Budget 2024

Amortissements budgétaires prévus en 2024

Investissements en cours au 31.10.2023

Tableau des dépenses d'investissements, législature 2021-2026